



II • Les activités de l'entreprise

Assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
Toilettes
Aide au change
Aide au lever
Aide au coucher
Aide à la prise des repas
Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions
Livraison des courses à domicile
Entretien de la maison et travaux ménagers
Garde malade
Assistance administrative à domicile
Accompagnement des personnes en dehors de leur domicile (promenade, transports, actes de la vie courante dans le cadre d'un ensemble d'activité)
Soins et promenade d'animaux domestiques pour personnes dépendantes
Transports
Garde d'enfants de plus de trois ans.
A compagnuit : nous nous déplaçons à votre domicile 7j/7 cela 24h/24 sur simple appel ou par le biais de votre téléassistance pour des actions pour des actions non médicalisées chutes, surveillance, incontinence, inconfort.....

III • Pour qui ?

Nos services s'adressent aux personnes âgées, adultes ou enfants handicapés, accidentés, femmes enceintes, personnes en perte totale ou partielle d'autonomie provisoire ou définitive.

IV • Où ?

en structure (maisons de retraite, résidences...)

à domicile

V • Comment ?

Afin d'établir les besoins de la personne et de lui faire une offre personnalisée et adaptée nous réalisons une démarche de soins ou une étude du besoin.
Un devis gratuit vous est proposé.
Un accord est signé entre l'entreprise et le client et nous proposons un intervenant ainsi qu'un suivi du client sur rendez-vous pour une recherche de satisfaction totale.
Si votre prise en charge est médicalisée ou trop complexe, nous nous engageons à vous mettre en relation avec les structures compétentes en vue d'une réponse adaptée.

A COMPAGN'ANS n'a pas recours à la sous traitance.

En cas de conflit, le bénéficiaire peut faire appel en vue de l'aider à faire valoir ses droits à une personne qualifiée qu'il choisit sur la liste prévue à l'article L 311-5 du Code de l'action sociale et des familles ci-joint dans le livret.

Tel que le définit notre charte et en rapport à l'agrément qualité toutes les données usager sont soumises à la confidentialité.

VI • Sous quelle forme d'accord ?

Des contrats occasionnels ou annuels définissent les interventions et services demandés, les fréquences horaires, les modalités horaires fixés en accord avec le client, les tarifications et toutes autres conditions.

Les démarches sociales et administratives sont remplies et suivies par l'entreprise.
Le paiement des services est à effectuer à l'entreprise sous forme de Chèque Emploi Service Universel, de CESU préfinancé, de chèque bancaire.

Vous avez un droit de rétractation de 7 jours à compter de la signature du contrat.

Sté A compagn'ans – 150, rue du centre ARCO - 21160 Marsannay-la-Côte

Siret : 499 961 704 00016

Agrément qualité : 2007/2/21/N/20/07/07/F/021/Q/054

Contacts : Sandrine, Yann et leur équipe – Tél : 03 80 588 111 – Fax : 03 80 588 109

E-mail : a-compagnans@orange.fr



VII • Quels tarifs ?

Tarif horaire : de 19.90 à 25 €

Tarif horaire week-end : tarif horaire + 25 %

Tarif jours fériés : tarif horaire + 25 %

Tarif jours fériés « spéciaux » : tarif horaire

doublé pour Noël, 1^{er} janvier, 1^{er} mai.

Tarif horaire « A compagnuit » :

- 26.40 € TTC/heure, tarif jour en semaine,
- 35.40 € TTC/heure, tarif nuit (après

20h) et/ou Week-end.

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif.

Chaque service sera étudié en fonction

de la situation des bénéficiaires :

état de santé, couple dépendant,
éloignement géographique...

Une adhésion de 50 ? est demandée à
chaque mise en place de contrat.

50 % de la totalité des sommes versées
dans la limite

de 12 000 à 15 000 € sont déductibles du
montant

des impôts soit 6 000 à 7 500 € au titre
des impôts sur

le revenu (attestation fiscale fournie).

La prestation de service est soumise aux
dispositions de

L'arrêté annuel fixant le taux d'évolution
des prix prévu à l'article

L 347-1 du code de l'action sociale et des
familles.

VIII • Les aides financières et allocations

APA : Allocation Personnalisée
d'Autonomie, à partir

de 60 ans pour les personnes en perte
d'autonomie ou rencontrant des difficultés
dans les gestes quotidiens. Elle est

calculée en

fonction des ressources et du degré
d'autonomie.

Pour plus d'informations : Mairies, Conseil
Général

AAH : Allocation Adulte Handicapée

PCH : Prestation de Compensation du
Handicap.

Pour plus d'informations : maisons du
handicap,
Conseil Général.

PAP : Plan d'Aide Personnalisé

Pour plus d'information : CARSAT.

IX • ORGANIGRAMME

Sté A compagn'ans – 150, rue du centre ARCO - 21160 Marsannay-la-Côte

Siret : 499 961 704 00016

Agrément qualité : 2007/2/21/N/20/07/07/F/021/Q/054

Contacts : Sandrine, Yann et leur équipe – Tél : 03 80 588 111 – Fax : 03 80 588 109

E-mail : a-compagnans@orange.fr